

ATTENTION : manquez votre rendez-vous peut avoir des conséquences !

En cas **d'absence** ou **d'annulation tardive** de votre rendez-vous, votre dentiste peut vous demander une indemnisation.

Celle-ci ne fera l'objet d'aucun remboursement par les mutuelles ou assurances complémentaires.

Interroger votre dentiste sur les conditions applicables dans ce cabinet.

QUELQUES CONSEILS :

- Notez le rendez-vous dans votre agenda + un rappel la veille.
- Notez les coordonnées de votre dentiste afin de le prévenir en cas d'empêchement.
- Arrivez 10 minutes à l'avance le jour de votre rendez-vous.

